

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 28 Juin (28/06/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHE), Mme Marie DOURELLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,

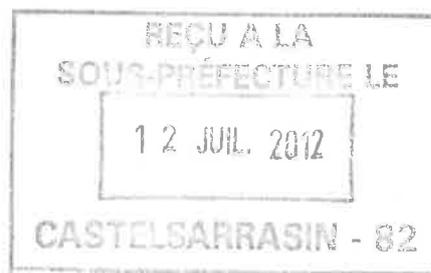
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Marie CASTRO est nommée secrétaire de séance.

06 – 28 Juin 2012

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Guillamat



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2012 approuvant le Budget Primitif 2012,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes Galho, Nicodème, Rollet ; MM. Benech, Gauthier, Roquefort)

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 au budget primitif 2012 équilibrée en dépenses et en recettes, dont le détail figure en annexe, comme suit :

Décision modificative n°1 - 2012 - BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant BP 2012	Montant DM
Fonctionnement						
Dépenses						
011	657363	LUC	90	Subvention d'équilibre Zone LUC	990 841,00 €	5 000,00 €
022	022	OPFINF	01	Dépenses imprévues	150 000,00 €	- 5 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1						- €
Investissement						
Dépenses						
Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant BP 2011	Montant DM
020	020	Adm. Générale	01	Dépenses Imprévues	60 000,00 €	- 17 206,25 €
21	21571	Matériel voirie	822	Matériel roulant	0,00 €	17 206,25 €
21	21312	Ecoles	213	Bâtiments scolaires	60 000,00 €	8 000,00 €
23	2313	Bâtiments	020	Matériel roulant	45 000,00 €	- 8 000,00 €
21	2183	Enfance	421	Matériel de bureau et informatique	1 500,00 €	- 125,94 €
20	2051	Enfance	421	Concessions droits similaires	0,00 €	125,94 €
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1						- €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Mr le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.



Pour copie conforme
Moissac le 02 juillet 2012

Le Maire,

 Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :